

AFFAIRE N° 21. - Ratification de marché de gré à gré passé avec la S.E.G.E.F.O.M. pour la construction d'un Gymnase et d'un Foyer de Jeunes à Joinville

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 Décembre 1968, nous avons procédé à l'adjudication des travaux concernant la construction d'un Gymnase et d'un Foyer de Jeunes à Joinville. Cette adjudication s'est révélée infructueuse et nous avons dû passer un marché de gré à gré avec la S.E.G.E.F.O.M., pour un montant de 40.000.000 de Frs CFA comprenant les 4 premiers des 5 lots prévus. Le 5ème lot, à savoir l'équipement sportif de ces constructions estimé à 3.500.000 Frs CFA sera réalisé ultérieurement.

Les honoraires de l'Architecte s'élevant à ..... 1 790.000 Frs CFA

La dépense totale sera donc de ..... 45 290 000 Frs CFA

Le financement de l'opération s'établit ainsi:

- Subvention de la Jeunesse et des Sports .....	27 673 800 Frs CFA
- Emprunt auprès de la C.C.C.E. ....	17 616 200 Frs CFA
	-----
Soit au total .....	45 290 000 Frs CFA

M. EVAN. - Combien de jeunes pourront fréquenter ce Foyer?

LE MAIRE. - Cela dépend de l'importance du foyer. Celui du Château Morange qui est en voie de réfection complète, pour le moment, environ 200 jeunes. M. PONTAINE qui est le Directeur de cette Maison de Jeunes n'a pas voulu accepter plus parce qu'on procède à la réparation du Château Morange en deux étapes, mais lorsque les réparations seront terminées, cette Maison de Jeunes pourra recevoir environ 300 jeunes. Pour Joinville, je ne sais pas encore le nombre d'enfants qui pourra être admis.

M. EVAN. - Dans ce cas, je crois qu'il appartient à la Jeunesse et aux Sports de faire les frais.

LE MAIRE. - Cette Maison de Jeunes du Château Morange nous appartient. A notre budget, l'année dernière, nous avions prévu 4 millions pour le fonctionnement de cette Maison.

M. TESSIER. - Personnellement, je suis étonné de la rapidité avec laquelle le dossier qui nous est présenté est arrivé à un commencement de terme, mais je regrette qu'il n'a pas été soumis au préalable à la Commission de la Jeunesse et des Sports et à la Commission des Travaux, commissions auxquelles j'appartiens et pour lesquelles je n'ai pas été convoqué, ce qui m'aurait permis de soulever certains points. Dans le rapport il est dit que l'équipement sportif sera renvoyé à une tranche ultérieure mais est-ce qu'il a été déduit du montant de la subvention de la Jeunesse et des Sports? Je tiens à vous mettre en garde car vous ne pourrez pas utiliser la subvention si l'équipement n'est pas prévu.

LE MAIRE. - Comme je vous ai dit, nous commençons par faire le plateau, nous verrons ces jours prochains à qui nous adresser pour l'équipement.

M. LEGROS. - Cette déduction est une proposition de la Jeunesse et des Sports parce qu'elle doit faire <sup>part</sup> une demande globale pour plusieurs Maisons de Jeunes, ce qui nous permettra d'avoir des prix très intéressants

M. TESSIER. - Je voudrais éventuellement voir les prix.

M. LEGROS. - Si nous nous adressons à la SECEPOM par exemple, automatiquement elle nous fera des prix supérieurs à cause de son bénéfice.

M. TESSIER. - Qu'on retire le matériel du marché, d'accord... mais tel que le rapport est présenté, on comprend que le matériel sera acheté ultérieurement et il semblerait que la subvention serait utilisée, mais sans le matériel et je conçois mal un gymnase sans matériel.

Après les explications données par M. DUPONT en ce qui concerne l'acquisition du matériel, le Maire met aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis le 23 Février 1969

Le Chef

Le Secrétaire Général

signé: Ch. Tessier

Une copie certifiée expédiée

Le Directeur des Affaires Financières

signé: Ch. Verpeaux